





Trésorerie Générale du Royaume

## BULLETIN MENSUEL DE STATISTIQUES DES FINANCES PUBLIQUES

FEVRIER 2021

## **PRINCIPALES TENDANCES**

A fin février 2021 et en comparaison avec la même période de 2020, l'exécution de la loi de finances, sur la base des recettes encaissées et des dépenses émises, laisse apparaître les principales évolutions ci-après:

## Au niveau des recettes

Une diminution des recettes brutes de 0,3%, provenant de :

- 1- la baisse des recettes douanières nettes de 10,1%, compte tenu de remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux de 8 MDH à fin février 2021 contre 24 MDH un an auparavant :
- droits de douane (+3,7%);
- TVA à l'importation (-10,2%), compte tenu de remboursements de 1 MDH à fin février 2021, soit le même niveau un an auparavant ;
- taxe intérieure de consommation (TIC) sur les produits énergétiques (-17,9%), compte tenu de remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux de 4 MDH à fin février 2021 contre 21 MDH à fin février 2020 ;
- 2- la baisse de la TIC sur les tabacs manufacturés (-21,8%) et des autres TIC (-6,4%);
- 3- l'augmentation des recettes nettes de la fiscalité domestique de 3,1%, compte tenu de remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux qui ont été de 816 MDH à fin février 2021 contre 1.617 MDH un an auparavant :
- l'IS a enregistré une baisse de 0,3%, compte tenu de restitutions qui ont été de 34 MDH à fin février 2021 contre 244 MDH un an auparavant, étant précisé qu'à fin décembre 2020, les demandes de restitution de l'IS ont été de 4,5 MMDH;
- I'IR (+8,5%), compte tenu de restitutions qui ont été de 18 MDH à fin février 2021 contre 22MDH un an auparavant. Les recettes de l'IR sur profits immobiliers ont connu une hausse de 31,2% par rapport à leur niveau de fin février 2020.
  - Les recettes de l'IR prélevé par la Direction des Dépenses de Personnel (DDP) relevant de la Trésorerie Générale du Royaume ont enregistré une hausse de 5,1%.
- la TVA à l'intérieur (+8,6%), compte tenu des remboursements supportés par le budget général qui ont été de 738 MDH à fin février 2021 contre 1.332 MDH un an auparavant, étant précisé qu'à fin décembre 2020, les arriérés de remboursement de TVA ont été de 42,2 MMDH.
  - A fin février 2021, les remboursements de TVA à l'intérieur (y compris la part supportée par les collectivités territoriales) ont été de 1.056 MDH contre 1.904 MDH un an auparavant ;
- les droits d'enregistrement et de timbre ont été de 4.382 MDH à fin février 2021 contre 4.819 MDH un an auparavant, en baisse de 9,1% ou -437 MDH ;
- les majorations de retard (-31%), résultant de recettes brutes de 200 MDH contre 271 MDH et de dégrèvements de 26 MDH à fin février 2021 contre 19 MDH un an auparavant.